

AUDIENCE BILATÉRALE AVEC LE DGPN



scsi-pn.fr

décembre 2024



Le SCSI a été reçu hier en audience par Louis LAUGIER, Directeur Général de la Police nationale.

Notre organisation a effectué un état des lieux de la situation dramatique du corps de commandement confronté à un choc démographique non anticipé par l'administration. L'ensemble des mesures négociées et signées lors du protocole LOPMI et de la feuille de route, toujours pas entrées en application, lui ont été présentées.

LES PRIORITÉS DU SCSI

LE RESPECT DE LA PAROLE POLITIQUE

Des mesures à mettre en œuvre en urgence :

- Enveloppes IRP Cds et D 2023 et 2024 ;
- Rehaussement des indices d'élèves et stagiaires, réévaluation de l'IRP des stagiaires ;
- Reprise d'ancienneté des internes ;
- Raccourcissement de 6 mois des 7^e et 8^e échelons de capitaine ;
- Augmentation des ES de Cdt Div et Cdt Div EF à 35 % ;
- Augmentation de la prime de fidélisation des officiers affectés en IDF ;
- Baisse de l'ancienneté statutaire requise pour l'avancement au grade de Cdt à 8 ans.

L'ÉVOLUTION IMPÉRATIVE DU TEMPS DE TRAVAIL

- La circulaire sur la variabilité du temps de travail des officiers doit être réécrite (courrier adressé au DGPN le 13/11/2024) pour uniformiser les plages fixes à 4h00 et relever le plafond d'écriteau ;
- Le plafond d'alimentation des HS sur le CET doit être porté de 5 à 15 jours pour le corps de commandement. Cette juste mesure permettra de diminuer les écarts de rémunération trop importants entre officiers et CEA.

LA PARITÉ PN/GN

- Révision de l'arrêté relatif à la prime VP, de nombreux officiers sont injustement écartés du dispositif ;
- Mise à jour de la cartographie OPJ incluant toute la filière PJ et les oublis signalés ;
- Création d'un bureau de gestion des décorations pour rétablir l'équilibre avec les gendarmes.

LE SCSI : UN SYNDICALISME COMBATIF ET RESPONSABLE !